Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502669-20251208-DELIB2025075B-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025 (*ouverte à 20h03)*

DATE DE CONVOCATION : 02 DECEMBRE 2025

CONSEILLERS EN EXERCICE : 21

PRESENTS (12) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Isabelle HEDAN, Frédéric MORVAN, Yves DEBRUYNE, Annaig PEDRON, Audrey LETERTRE, Mickael QUIMBERT

PROCURATIONS (2) :
Françoise BONHOMME donne pouvoir à Isabelle HEDAN
Philippe RENAUX donne pouvoir à Frédéric MORVAN

EXCUSES (7) :
Léonard DARRAS, Fanny LEROY, Karen FIANCET, Medhi MAINGUENÉ, Patrick MAINGUENE, Abderrahim ACHAGUI, Delphine POSNIC

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HEDAN

2025.075 – 9.1
MOBILITES – APPROBATION DU TRANSFERT DE GESTION DE L'AUTOPARTAGE DES DEUX VEHICULES A L'OPERATEUR CITEDIA

Annexe : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES D'AUTOPARTAGE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT ERBLON ET CITEDIA

Philippe IMIELSKI, 1er adjoint en charge de la vie économique et culturelle, présente le rapport suivant :

En lien avec l'association LE GIEC, la commune a mis en place en septembre 2023 un service d'autopartage avec une flotte de deux véhicules électriques, deux Peugeot e208, acquis avec le soutien financier du Département d'Ille et Vilaine. La gestion de ce service a été déléguée à la société CLEM.

Malheureusement, malgré une communication importante, le système de gestion mis en place est apparu en décalage avec les attentes de la population en raison de sa trop grande rigidité.

La commune a eu l'opportunité de raccrocher ce service d'autopartage avec le prestataire CITEDIA qui gère notamment les CITIZ à RENNES notamment. La société CITEDIA METROPOLE exploite un service public d'autopartage sous le nom de CITIZ Rennes Métropole, par le biais d'une délégation de service public de Rennes Métropole. CITEDIA METROPOLE souhaite développer son offre avec un parc de véhicules à disposition des usagers plus important. Pour cela, elle souhaite s'appuyer sur le parc de véhicules de la municipalité de SAINT ERBLON.

Ce transfert permettra :

Les + : Intégration d'une solution qui fonctionne, le service bénéficiera des moyens de communication de CITIZ, frais complémentaires très limités, un système de réservation plus simple et très souple. Fin

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502669-20251208-DELIB2025075B-DE

de la gestion de la plateforme. Economie d'environ 5000 € de frais fixes par an (contrat CLEM).

L'utilisateur peut louer 1h, 1 jour, 1 semaine.

Les - : Le coût de location est plus élevé pour les usagers.

Le GIEC est favorable à cette solution.

En contrepartie de la mise à disposition des véhicules, la municipalité de SAINT ERBLON percevra un montant correspondant à 65% du Chiffre d'Affaires H.T. par véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le transfert du service d'autopartage des deux véhicules à l'opérateur CITEDIA
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes NOTAMMENT la convention de mise à disposition de véhicules d'Autopartage

Pour extrait conforme, le 11 Décembre

La secrétaire de séance,
Isabelle HEDAN

Le Maire,
Matthieu POLLET

